

Cave Fils Maye, Riddes, 18h

1. Bienvenue

Le secrétaire général Thomas Birbaum souhaite la bienvenue à la quarantaine de membres présents et excuse de nombreux membres.

L'ordre du jour est approuvé.

2. Nomination des scrutateurs

L'Assemblée nomme deux scrutateurs, Gérard Godel et Danielle Gossett

3. Approbation du dernier PV

Le PV de la dernière Assemblée Générale du jeudi 22 septembre 2022 est approuvé.

4. Mot du président

Discours de Jérôme Monnat, président de l'UDI :

C'est avec un grand plaisir que nous pouvons, pour la première fois depuis plusieurs années, tenir notre Assemblée Générale au printemps, et pas en automne, Covid oblige.

Certes, l'essentiel de cette crise est désormais derrière nous, mais ses effets désastreux se font encore ressentir dans bien des domaines économiques : prêts Covid à rembourser – qui portent désormais intérêt, hausse des faillites des petites entreprises, absentéisme toujours important dans les entreprises, changements accentués dans la relation des employés au travail, revendications en tous genres, augmentation de l'assurance-maladie, inflation incontrôlée, hausse des taux d'intérêt, etc...

Nous pourrions dès lors attendre de la compréhension de la part des autorités politiques pour les difficultés rencontrées par les indépendants et les PME, qui fournissent l'essentiel des places de travail dans ce pays et créent les conditions de la prospérité collective.

Que constatons-nous cependant trop souvent de la part des autorités ? Une déconnexion totale des réalités économiques et humaines que vivent les indépendants et les PME, et une bureaucratie de plus en plus envahissante.

Les comptes mirobolants que tous les cantons suisses ont présentés ces derniers mois au titre de l'exercice 2022 laissent faussement croire que la Suisse est invulnérable, qu'elle peut se permettre tous les excès législatifs et peut abandonner toute rigueur budgétaire. Ceci apparaît particulièrement dans la politique du personnel pratiquée tant par la Confédération que par les cantons, sous forme de congés supplémentaires, de prestations de retraite faramineuses et d'autres avantages constituant une concurrence déloyale vis-à-vis des entreprises privées. L'UDI est la seule association économique valaisanne à s'être battue l'an dernier contre la hausse des allocations familiales, aux côtés du PLR et de l'UDC du Haut-Valais. Le combat était

perdu d'avance. Mais il était essentiel, selon nous, d'expliquer aux citoyens que le prélèvement de charges de plus en plus lourdes sur le dos des entreprises était une aberration économique.

Il suffit de constater le résultat en France, un pays qui a abusé de tels artifices, avec pour conséquences des salaires perçus faibles et des coûts du travail très élevés pour l'employeur, menant finalement à la disparition des PME et à la ruine du pays.

La prospérité de notre pays est un miracle fragile. C'est le travail et l'abnégation de plusieurs générations d'hommes et de femmes qui ont fait notre réussite. Nous ne devons avoir de cesse de nous battre contre les dérives idéologiques qui affaiblissent le modèle suisse.

Les associations professionnelles sont bien trop souvent consensuelles, pour ne pas dire molles ou lâches, dans leurs prises de position, laissant le champ libre aux dérives de tous bords, qu'elles soient syndicales ou étatiques.

Qui défend encore réellement les intérêts des indépendants et des PME ?

Sur le plan cantonal, vous pouvez compter sur l'UDI pour remettre en cause les lois excessives, que ce soit lors des consultations (par exemple Loi sur l'Énergie) ou en lançant des référendums, voire même des initiatives à l'avenir.

Dans les prochains temps, le canton du Valais reverra sa fiscalité des personnes physiques. Il faut souhaiter que les entrepreneurs ne soient pas les oubliés de cette réforme, eux qui sont très lourdement imposés sur leur outil de travail. L'UDI y sera attentive. Tout comme le débat sur la nouvelle constitution cantonale, dont plusieurs articles laissent entrevoir des surcoûts importants pour l'économie. L'UDI analysera cette proposition de nouvelle constitution et se prononcera en conséquence.

Pour terminer, nous nous réjouissons de la présence de notre orateur de ce soir, Monsieur Pascal Vandenberghe, patron de cette belle société / de cette institution qu'est la librairie Payot. C'est un entrepreneur courageux et déterminé, qui se bat aussi bien contre les géants d'internet, aux moyens illimités, que contre la politique dirigiste et discriminatoire de notre ministre de la culture.

Il est l'archétype du patron de PME qui défend non seulement son entreprise et ses collaborateurs, mais aussi sa vision de la liberté économique. Nous l'entendrons à l'issue de la partie statutaire et aurons l'occasion d'échanger avec lui durant l'apéro. Merci d'avoir accepté notre invitation, Monsieur Vandenberghe ! Vous êtes un exemple et une source d'inspiration.

Je voudrais aussi remercier notre secrétaire-général Thomas Birbaum pour son engagement qui va bien au-delà de son activité à l'UDI, tous les membres du comité de l'UDI, ainsi que vous tous et toutes qui nous soutenez. N'hésitez pas à nous solliciter, à nous faire part de vos propositions, à participer activement aux destinées de l'UDI. Nous avons le devoir de défendre la libre entreprise.

Je passe la parole à notre secrétaire-général pour la suite de l'assemblée et vous souhaite une excellente soirée.

5. Rapport d'activité

Le secrétaire général Thomas Birbaum retrace l'ensemble des activités réalisées durant l'année 2022-2023 selon le pdf annexé. En résumé :

- Assemblée générale de l'UDI, avec la présence d'Alexandre Sacerdoti, ancien directeur chocolaterie Villars pour un témoignage.
 - Rencontre avec Franz Ruppen, Conseiller d'Etat à l'école Ardévaz le 15 décembre 2022
 - Consultations et prise de position
 - Loi sur climat
 - Loi sur l'ouverture des magasins
 - Révision de la loi fiscale sur les personnes physiques
 - Suivi de la Constituante
 - Dossiers politiques : Loi sur les allocations familiales : référendum lancé par l'UDI
 - Augmenter les allocations familiales pour enfants de CHF 40/mois et étudiant de CHF 20/mois
 - Financement paritaire employé-employeur (0.12% pour employé, 0.12% pour employeur), total CHF 28 millions
 - Vote perdu en novembre 2022 par 62% oui, 38% non.
 - Il était important de faire entendre la voix des entreprises opposés, même si on savait que la victoire serait difficile.
 - Actualité fiscale et juridique
 - Nouvelle information sur les conséquences d'un prélèvement dividende ou compte courant actionnaire si réception d'une aide cas de rigueur Covid
 - Crédit covid, taux d'intérêt passe à 1.5%/an
 - Estimation des titres non-côté, nouveau taux de capitalisation pour 2022
- **Taux de capitalisation applicables**

Année d'estimation	2018	2019	2020	2021	2022
Taux swap non arrondi	-0.09 %	-0.51 %	-0.50 %		
Taux swap arrondi	0.00 %	0.00 %	0.00 %		
Prime pour risques	7.00 %	7.00 %	7.00 %		
Taux de capitalisation	7.00 %	7.00 %	7.00 %	9.50 %	8.50%

Un membre demande si l'UDI a pris position contre la loi climat et contre la loi covid qui vont détruire des places de travail. Il mentionne que les mêmes qui ont interdit de travailler, mettent en place maintenant des mesures pour taxer et punir ceux qui ont dû avoir recours à des aides. Le secrétaire général répond qu'on ne prend pas position sur toutes les votations. De plus, l'UDI a réagi au niveau fédéral pour les APG-Covid et d'autres sujets tels que la réouverture des commerces de concert avec d'autres associations économiques.

6. Présentation des comptes

Présentation des comptes par Thomas Birbaum

Le montant des cotisations n'a jamais été aussi élevé depuis des années.

Perte sur l'exercice 2022 : CHF 487.-

Total bilan 2022 : CHF 36'819-

Présentation du rapport de révision signé par Julien Monod et Grégoire Roduit. Approbation des comptes à l'unanimité. Réélection des réviseurs en les personnes de Julien Monod et Grégoire Roduit.

Présentation et approbation budget 2023 de 33'500 CHF.

7. Election comité

Le comité ci-dessous est réélu.

Comité 2023-2024

Jérôme Monnat Jr, président
Hélène Polain-Gomez, trésorière
Alain Duc
Aron Pfammater
François Pellouchoud
Philippe Nantermod
Christophe Bonvin
Sarah Perruchoud
Karine Bourgeois
Alexia Maulini

8. Divers

Fin de l'Assemblée générale statutaire à 18h45.

M. Pascal Vandenberghe, PDG des librairies Payot, nous parle de son parcours, son expérience et des défis auxquels il fait face dans le secteur du commerce du livre. Il représente la figure du dirigeant d'entreprise comme un artiste qui crée et qui sort des sentiers battus. Il mentionne également le conflit qui l'oppose à l'Etat du Valais au sujet de son exclusion arbitraire de la mesure "un livre acheté, un auteur valaisan offert".

Les membres sont invités à l'apéritif dinatoire qui suit.

Fin à 19h30